



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2019 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 17 - Pouvoirs : 4 - Votants : 21 - Majorité absolue : 11

Date de convocation du conseil municipal : 19 mars 2019

Date d'affichage de l'ordre du jour : 19 mars 2019

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoint,

Jean-Pierre GUIHEUX, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Caroline GARNIER-RIALLAND, Meggie DIAIS, Bruno MARCANDELLA,

Jean-Claude PELATAN, Thérèse COUËDEL, Jean GÉRARD, Vanessa ANDRIET, Germaine LEBRUN.

Etaient excusés

René BERTHE, Jacky VINET qui a donné pouvoir à Danièle VINCENT, Josette LADEUILLE qui a donné pouvoir à Pierre-Louis GELY, Maryse MOINEREAU, Benoît PACAUD, Ollivier LERAY, qui a donné pouvoir à Isabelle LERAY, Ludovic LE GOFF qui a donné pouvoir à Jean-Pierre GUIHEUX

Etaient absents

Stéphane ANDRE, Catherine DAUVE, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggie DIAIS - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- Vote des subventions communales
- Vote des cotisations communales
- Vote des taux d'imposition
- Vote du budget primitif principal
- Vote du budget annexe « Cellules commerciales »
- Vote du budget annexe « Panneaux photovoltaïques »
- Vote du budget annexe « Ports »
- Contribution au fonds de solidarité au logement
- Redevance « animation sportive départementale »
- Tarifs location minibus
- Demande de subvention au titre des amendes de police 2018 – travaux rue des Ajoncs

COMMUNICATIONS DIVERSES

FINANCES**I – 3 - 2019 / VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu les demandes de subventions formulées par divers organismes ou associations au titre de l'année 2019,
 Vu l'avis de la Commission des finances du 11 mars 2019,
 Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions 2019 suivantes :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>Vote du conseil municipal</u>
<u>ANCIENS COMBATTANTS</u>	<u>843.40 €</u>
<i>F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)</i>	128.00 €
<i>U.N.C (Union Nationale des Combattants)</i>	715.40 €
<u>HABITAT - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE</u>	<u>667.25 €</u>
<i>Société de Chasse</i>	667.25 €
<u>ENSEIGNEMENT - EDUCATION</u>	<u>9 553.60 €</u>
<i>Association des Parents d'élèves Ecole René Cerclé</i>	3 750.00 €
<i>A.P.E.L Ecole Notre Dame</i>	3 750.00 €
<i>Ecole publique René Cerclé</i>	1 360.00 €
<i>CFA Association Formation Professionnelle Bâtiments et Travaux Publics L.A</i>	450.84 €
<i>C.F.A (chambre des métiers et de l'artisanat) L.A</i>	34.68 €
<i>MFR (Maisons Familiales) - Saint Père en Retz</i>	138.72 €
<i>MFR (Maisons Familiales) - Guilliers</i>	34.68 €
<i>MFR (Maisons Familiales) - Bournezeau</i>	34.68 €
<u>CULTURE - LOISIRS</u>	<u>9 606.50 €</u>
<i>ABACADA</i>	3 010.69 €
<i>Amicale du Personnel Commune de La Plaine-Sur -Mer</i>	309.75 €
<i>Réveil Plainais (Ecole de musique 1464,66€/Batterie Fanfare 1550€/subvention tenues dernière année 800€)</i>	3 814.66 €
<i>Danser à La Plaine</i>	300.00 €
<i>La Plaine Sur Scène</i>	500.00 €

<i>Les Comédiens en Herbe</i>	1 300.00 €
<i>Club de Lecture</i>	371.40 €
<u>SPORT</u>	<u>4 438.28 €</u>
<i>Océane Football Club</i>	2 500.00 €
<i>Club Badminton Saint Michel-Tharon</i>	177.00 €
<i>Judo Côte de Jade</i>	375.87 €
<i>AEPPR (Association d'entretien Physique Pays Retz)</i>	200.00 €
<i>Créa ' Corps Saint Michel</i>	500.00 €
<i>Road Roller (Pornic)</i>	265.32 €
<i>Boxing Team</i>	420.09 €
<u>ŒUVRES CARITATIVES - ACTION SOCIALE</u>	<u>4 484.93 €</u>
<i>ADAR</i>	1 232.11 €
<i>ADMR de Pornic</i>	385.73 €
<i>A.D.A.P.E.I. Section Pays de Retz</i>	650.00 €
<i>M.D.P.A Portage des repas a domicile</i>	665.28 €
<i>Aide à Domicile pour tous</i>	75.56 €
<i>Association pour le don du sang bénévole</i>	200.00 €
<i>Les Restos du Cœur</i>	745.33 €
<i>Secours Catholique</i>	316.51 €
<i>Croix Rouge Française</i>	214.41 €
<u>ENFANCE</u>	<u>682.80 €</u>
<i>Association Croissance</i>	682.80 €
<u>Autres</u>	<u>3 000.00 €</u>
<i>Comité de jumelage (provision transports)</i>	3 000.00 €
<u>TOTAL DES SUBVENTIONS 2019</u>	<u>33 276.76 €</u>

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6574 du budget principal 2019.

Adopté à l'unanimité

II – 3 - 2019 / VOTE DES COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes de cotisations formulées par divers organismes ou associations au titre de l'année 2019,
Vu l'avis de la Commission des finances du 11 mars 2019,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les cotisations 2019 suivantes :

<u>COTISATIONS</u>	<u>Vote du conseil municipal</u>
ADICLA	700.23 €
Association des Maires et des Présidents de Communautés de L.A (AMF44)	1 052.38 €
Association des Maires du Pays de Retz/Machecoul	416.40 €
Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT)	578.00 €
CAUE44	160.00 €
FDGDON 44 (POLLENIZ)	608.00 €
Musique et Danse Loire Atlantique	6 152.55 €
<u>TOTAL DES COTISATIONS 2019</u>	<u>9 667.56 €</u>

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6281 du budget principal 2019.

Adopté à l'unanimité

III - 3 - 2019 / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles 1638-0bis IV et 1609 nonies C V-2 du Code Général des Impôts,
Considérant le rapport du débat d'orientation budgétaire du 25 février 2019 ;
Considérant les taux d'imposition 2018, établis comme suit :

Taxe d'habitation :	11,77
Taxe foncière – bâti :	17,28
Taxe foncière – non bâti :	73,50

Considérant les équilibres du projet de budget primitif principal 2019,
Considérant la proposition de monsieur le Maire de maintenir les taux des contributions directes de l'année dernière,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux communaux des contributions directes et de les fixer comme suit pour l'année 2019 :

- taxe d'habitation	11,77
- taxe foncière – bâti	17,28
- taxe foncière – non bâti	73,50

Adopté à l'unanimité

IV - 3 - 2019 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant le rapport du débat d'orientation budgétaire du 25 février 2019,
Considérant le projet de budget 2019 soumis à la commission des finances le 14 mars 2019,
Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve le budget primitif principal 2019 tel qu'il est annexé à la présente délibération (annexe DCM. IV.3.2019)

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

- Section de fonctionnement : 5 113 714,00 €.
- Section d'investissement : 4 180 228,81 €.

Adopté à l'unanimité

V- 3 - 2019 / BUDGET PRIMITIF 2019 – CELLULES COMMERCIALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général des Impôts,
Vu le rapport du débat d'orientation budgétaire du 25 février 2019,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2019,
Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
approuve le projet de budget primitif « CELLULES COMMERCIALES » 2019 tel qu'il est annexé à la présente délibération (annexe DCM. V.3.2019).

Les sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

- Section d'exploitation : 69 575 €.
- Section d'investissement : 50 000 €.

Adopté à l'unanimité

VI – 3 – 2019 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport du débat d'orientation budgétaire du 25 février 2019,
Vu l'avis de la commission des finances du 14 mars 2019,
Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de budget primitif annexe « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES » 2019 (annexe DCM. VI.3.2019).

Les sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

- Section d'exploitation : 6 989 €.
- Section d'investissement 4 792 €.

Adopté à l'unanimité

VII – 3 – 2019 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - PORTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du débat d'orientation budgétaire du 25 février 2019,
Vu l'avis de la commission des finances du 14 mars 2019,
Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de budget primitif annexe « PORTS » 2019. (Annexe DCM VII.3.2019).

Les sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

- Section d'exploitation : 394 786.05 €.
- Section d'investissement 293 613.96 €.

Adopté à l'unanimité

VIII – 3 - 2019– CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Vu la demande du Département de Loire-Atlantique sollicitant la commune pour le versement d'une contribution au Fonds de Solidarité Logement,
Considérant le tableau des aides concernant des administrés de la commune au cours de l'année,
Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à verser annuellement la participation au Fonds de Solidarité Logement. Le montant de l'aide au FSL pour l'année 2019 s'élève à 210 €.

Le versement de la participation communale sera effectué auprès de la Paierie départementale et comptabilisé à l'article 65733 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

IX – 3 - 2019– REDEVANCE ANIMATION SPORTIVE DEPARTEMENTALE

Vu la demande du Département de Loire-Atlantique sollicitant la commune pour le versement d'une redevance sportive départementale.

Considérant les actions apportées aux enfants de la commune au cours de l'année,
Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à verser annuellement la redevance sportive départementale calculée sur le nombre d'habitants correspondant au recensement de la population légale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier de l'année. La participation pour l'année 2019 est de 0.70 euros par habitant, soit 2973,60 €.

Le versement de la « Redevance Sportive Communale » sera effectué auprès de la Paierie départementale et comptabilisé à l'article 65733 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

X – 3 -2019 - TARIFS LOCATION MINIBUS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 mars 2019,

Vu le projet de convention pour la location du minibus communal,

Considérant l'intérêt que représente la mise à disposition du minibus communal pour les associations locales et la nécessité de déterminer les tarifs de location,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, après avoir rappelé que le minibus sera prioritairement utilisé par les services municipaux :

- approuve les termes de la convention type jointe à la présente délibération (Annexe DCM.X.3.2019) et autorise Monsieur le Maire à contractualiser avec les associations qui en feront la demande,
- décide de fixer les tarifs comme suit :
 - Prix du kilomètre parcouru : 0.32 €
 - Nettoyage intérieur : 40 €
 - Nettoyage extérieur : 20 €
 - Cautiion véhicule : 500 €.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et à madame la comptable publique.

Adopté à l'unanimité

XI – 3 -2019 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE : AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DES AJONCS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R2334-12 relatif aux conditions générales de circulation et de sécurité,

Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental du 22 janvier 2019 concernant la répartition des amendes de police 2018,

Considérant l'opération d'aménagement de sécurité de la rue des Ajoncs, destinée à faciliter la pratique du vélo et à diminuer la vitesse de circulation et renforcer la sécurité des enfants aux abords de l'école maternelle et de la médiathèque.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'aménagement de sécurité rue des Ajoncs pour un coût estimatif de 350 144,80 € HT
- Demande au Maire de solliciter auprès du Département de Loire-Atlantique une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2018,
- Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget Primitif 2019.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES

I – 3 – 2019 / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE DES AJONCS

Lors du conseil municipal du 28 janvier 2019, Monsieur le Maire a présenté le projet d'aménagement de la rue des Ajoncs. L'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et les éventuels avenants qui pourraient se présenter

Le 7 janvier 2019, une consultation a été lancée pour choisir une entreprise qui réalisera les travaux. L'annonce est parue aussitôt sur le profil d'acheteur de la commune et le 9 janvier dans le journal d'annonces légales OUEST-FRANCE.

5 plis ont été réceptionnés.

Suite à l'analyse effectuée par 2LM, maître d'œuvre de l'opération, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise CHARIER TP SUD pour un montant de 335 632,80 € HT.

II – 3 – 2019 / TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIÈRE

Lors du conseil municipal du 28 janvier 2019, Monsieur le Maire a rappelé aux membres de l'assemblée délibérante qu'une consultation avait été lancée le 5 décembre 2018 pour choisir une entreprise qui exécutera les travaux. L'annonce est parue sur le site internet « la centrale des marchés » le jour même et dans le journal « Ouest-France 44 » le 7 décembre 2018. La date limite de réception des offres a été fixée au 25 janvier 2019.

5 plis ont été réceptionnés.

Suite à l'analyse effectuée par A2I infra, maître d'œuvre de l'opération, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise JAULIN paysage pour un montant de 144 456,64 € HT.

III – 3 – 2019 / TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES SANITAIRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les sanitaires situés derrière l'espace « Sports et loisirs » ont été sinistrés le soir du 1^{er} janvier 2018.

Des crédits pour leur réfection ont été inscrits au BP 2018 et de crédits complémentaires ont été rajoutés au BP 2019.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 6 décembre 2018. L'annonce est parue sur le profil d'acheteur le jour et sur le OUEST-FRANCE dans le journal du 8-9 décembre 2018.

Le marché était décomposé en 6 lots.

Les entreprises ont répondu comme suit :

Lot	Nombre d'offres reçues
LOT N°1 : CHARPENTE-MENUISERIES EXTÉRIEURES	2
LOT N°2 : COUVERTURE	2
LOT N°3 : ÉLECTRICITÉ	3
LOT N°4 : PLOMBERIE	2
LOT N°5 : CARRELAGE	0
LOT N°6 : PEINTURE	1

Suite à l'analyse effectuée par Mme TROFFIGUÉ, maître d'œuvre de l'opération, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : SARL JOLLY CHARPENTE pour un montant de 18 695,56 € HT
- Lot n°2 : SARL RONCIN COUVERTURE pour un montant de 7 304,32 € HT
- Lot n°3 : SAS ETI ATLANTIQUE pour un montant de 2 275,31 € HT
- Lot n°4 : ATLANT'ELEC CONSEIL pour un montant de 7 200 € HT
- Lot n°6 : SARL ABITAT SERVICES pour un montant de 2 080 € HT

Compte tenu qu'aucune offre n'a été faite pour le lot 5 « carrelage », monsieur le Maire a décidé que ces travaux seront réalisés en régie par les services techniques.

IV – 3 – 2019 / DECISIONS PRISES PAR DELEGATION EN MATIERE FINANCIERE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Maire informe le Conseil municipal des dernières décisions prises par délégation du conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL Dépenses d'investissement

Articles comptables	Objet	Montant TTC
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Signalétique bâtiments communaux	786,00 €
2183 : Matériel de bureau et informatique	4 ordinateurs portables pour l'école maternelle	777,90 €

V – 3 – 2019 / ORGANISATION INTERNE DES SERVICES

Monsieur le Maire rend compte de la procédure de recrutement engagée en vue de remplacer Michel CHAUVET, directeur général des services, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 12 juillet 2019. Suite à un appel à candidatures Madame Anémone CAILLON, ingénieure principale territoriale, assurera une période d'intérim du 12 avril au 11 juillet 2019 puis sera nommée sur l'emploi fonctionnel de Directrice générale des services pour la période du 12 juillet 2019 au 30 septembre 2020.

VI – 3 – 2019 / VIET VO DOA

Monsieur Patrick FEVRE informe le conseil municipal des brillants résultats obtenus par les membres de club d'arts martiaux VIET VO DAO lors des championnats de France organisés par la FDGT les 23 et mars 2019, à Pont Péan (35).

VII – 3 -2019 / ATELIER DE CO-CONCEPTION DE LA ZAC

Séverine MARCHAND rappelle que le groupement MAGNUM va présenter le dossier de la ZAC aux conseillers municipaux réunis en « toutes commissions » le 1^{er} avril à 20 heures, à la salle des Fêtes. Cette réunion de travail prendra la forme d'un atelier de co-conception. Par ailleurs, l'agence MAGNUM sera présente au Jardin des Lakas, lors de 20^{ème} édition de Plantes en Fêtes, afin de présenter les aspects environnementaux des opérations d'aménagement et de créer un lien avec le public dans le cadre du projet de ZAC.

La séance est levée à 22 h 20.

Le Maire,
Michel BAHUAUD